

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 11 Juillet 2019

Présents : ADAM Manuela, ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BLOSSE Anne, GUEDES Jérôme, HOUILLON Nathalie, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PERONA Emmanuelle, PIERREL Christian, PLAYOULT Brigitte, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Denise,

Procurations : BOISSONNET Annie à VALENTIN Denise, LACHAMBRE Martine à PLAYOULT Brigitte, VANCON Nicolas à THIEBAUT Michaël, VUILLEMIN Sébastien à PERONA Emmanuelle.

Excusés : BECKER François, CERVONI Anélène.

Monsieur Jérôme GUEDES a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 6 Juin 2019 est approuvé.

DELIBERATIONS

Eau Potable – Rapport du Délégué 2018

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel du délégué du service d'eau potable pour l'année 2018.

Les faits marquants pour 2018 sont :

- o Le contrat de délégation de service public a été renouvelé en début d'année pour une durée de 12 ans ;
- o La qualité de l'eau distribuée est conforme à 100% aux limites de qualité fixées par la réglementation sur les paramètres physico-chimiques et sur les paramètres microbiologiques dans le cadre des contrôles réglementaires ;
- o Les volumes prélevés sont en hausse de 3,70% par rapport à l'année précédente, ceux mis en distribution sont en hausse de 3,30% sur l'année. Le volume consommé autorisé 365 jours est en baisse de 10,90% ;
- o Le rendement du réseau et l'indice linéaire de pertes, respectivement de 75,10% et 1m63/km/j, sont considérés comme bons au regard des exigences de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Le rendement de réseau a sensiblement chuté par rapport à 2017, cela s'explique par de fortes pertes en eau suite aux travaux de réhabilitation du réservoir Chapuis (le délégué a dû faire face à de grosses fuites suite aux problèmes provoqués par les travaux au réservoir : oscillations de pression, trop plein intempestifs et vidanges multiples). Les volumes vendus ont chuté, ce qui ne conforte pas le maintien d'un excellent rendement de réseau, néanmoins, les volumes vendus à d'autres services ont augmenté de 14,10% pour s'élever à quasi 35 000 mètres cubes. Le rendement de réseau s'était stabilisé en 2017 et a permis de confirmer la pertinence des travaux de sectorisation financés par la collectivité en 2015, ceci sera à pérenniser par la télégestion des compteurs de sectorisation dans le but d'optimiser la recherche de fuites ;
- o 36 fuites ont été réparées, dont 9 sur canalisations et 13 sur branchements.
- o La collectivité a financé le renouvellement de la canalisation et du branchement du gîte Route du Coney, ainsi que la réhabilitation totale du réservoir Chapuis en 2018. Un branchement neuf a été financé par la commune et deux financés par des tiers. 4 branchements vétustes ont été renouvelés suite à des fuites importantes et financés par la collectivité.
- o Aucun branchement plomb n'a été identifié sur l'exercice 2018.
- o 20 compteurs d'eau ont été remplacés par le délégué dans le cadre du programme de renouvellement des compteurs vétustes.
- o Le nombre de réparations sur canalisation et branchements reste stable. Dans le cadre de l'étude diagnostique du service réalisée en 2017 et 2018, il sera important d'établir un programme pluriannuel de renouvellement du réseau et des branchements pour garantir le renouvellement des réseaux les plus fuyards. Ce programme a été diffusé à la collectivité pour mise en place progressive.
- o Veolia préconise une analyse d'expertise métallographique avant tout travaux de fouilles ou de réfection de voirie. Ces analyses permettront un diagnostic précis qui permettra de confirmer la pertinence du renouvellement de la canalisation.
- o En Juin 2018, Veolia a procédé aux travaux de mise en place d'une unité de filtration au surpresseur du Bozet conformément aux dispositions du contrat.
- o Fin Juillet, lors des fortes chaleurs, l'usine de traitement a été envahie par des guêpes au niveau de la toiture. Nous n'avons pas trouvé de solution immédiate pour remédier à cette situation hormis le déuilage. Les guêpes se sont logées derrière le placoplâtre sans toutefois pénétrer à l'intérieur de la station.

Il est indiqué au Conseil Municipal que l'intégralité du rapport est consultable en Mairie.

Après présentation du rapport par l'Adjointe Déléguée à l'Eau, le Conseil Municipal, à 1 voix contre et 20 pour, approuve le Rapport Annuel 2018 du Délégué du Service d'Eau Potable.

Commande Publique – Projet de Cellules Commerciales et Signature d'une Convention de Mandat avec Epinal Habitat

Madame le Maire rappelle le projet en cours de réflexion avec les services de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal (Epinal Habitat), à savoir la construction de cinq logements et deux cellules commerciales, rue Demangel, pour remplacer la dent creuse au niveau de l'ancien Stop Bar. Il est proposé aujourd'hui aux élus de valider le projet envisagé et surtout de formaliser le partenariat avec Epinal Habitat par la signature d'une convention de mandat autorisant l'entité à agir comme mandataire pour la collectivité (préparation et passation des marchés de maîtrise d'œuvre et honoraires particuliers, signature et gestion des marchés de travaux et fourniture avec la gestion administrative, financière et comptable de l'opération). Le rétroplanning envisagé avec leurs services permettrait de disposer de logements et cellules commerciales opérationnelles pour le Printemps 2021.

Les travaux sont aujourd'hui estimés à 1 000 000 € HT (dont 387 000 € HT à prendre en charge pour la collectivité et le reste étant pris en charge par Epinal Habitat).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel que présenté par Madame le Maire, approuve la Convention de Mandat avec les services de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal, autorise Mme le Maire ou son

représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document futur y afférent et donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de l'Etat avec la DETR et le DSIL, le Conseil Départemental des Vosges et la Région Grand Est.

Finances - Admission en Créances Eteintes sur le Budget Général

Mme le Maire indique que Mme la Trésorière a transmis un certificat d'irrecouvrabilité d'un mandataire judiciaire confirmant qu'aucune répartition n'était envisagée pour les créanciers selon la situation actuelle de la société TP2B sise à Châtenois. Le mandat communal en cours, datant de 2007 et correspondant au montant d'une indemnisation pour le plan d'eau d'un montant de 2 009,77 €, ne peut dès lors plus faire l'objet de suite. Son irrecouvrabilité étant imposée par jugement, la collectivité est tenue de constater cette charge définitive par délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare éteintes les créances sus-mentionnées.

Finances - Liste de Présentation en Non-Valeurs

Madame le Maire indique que Mme la Trésorière a transmis plusieurs états de produits communaux à présenter en non-valeurs au Conseil Municipal. Il s'agit en l'espèce de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 3 817,08 €. Ces titres concernent essentiellement des frais d'ordures ménagères et de périscolaire entre 2006 et 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 20 pour, admet en non-valeur les créances communales, jointe en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 3 817,08 € et dit que les crédits sont inscrits au Chapitre 6541.

Finances - Contribution des Communes Extérieures aux Frais de Fonctionnement pour la Scolarisation d'Enfants à Xertigny

Mme le Maire explique que, suite à la création d'une classe ULIS en 2016 et à certaines demandes de dérogation de communes extérieures, et comme il est d'usage par les autres collectivités, il convient de déterminer le montant de participation aux frais de fonctionnement à verser par les communes concernées pour la scolarisation des enfants domiciliés sur leur territoire dans les écoles de Xertigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer au titre de l'année scolaire 2019/2020 le montant de la participation financière des communes extérieures au titre de la décentralisation à **580 € pour un élève scolarisé à l'Ecole Primaire du Centre** et précise que ces montants correspondent aux dépenses réellement engagées par la Ville de Xertigny pour les frais de scolarité des élèves.

Finances – Demande de Subvention pour la Création de Sentiers Pédestres avec Promotion du Bois Local

Vu la Délibération n°110/18 du 20 Décembre 2018,

Mme le Maire rappelle que la commune travaille activement depuis plusieurs mois, en partenariat avec les associations de Xertigny en Transitions, initiatrice du projet, sur un parcours de sentiers pédestres, qui épouserait au plus près les contours du territoire communal et ses lieux d'intérêt. Ce projet dit « Xertigny Tour » comprendra 15 boucles : une qui fait le tour de la commune en 45 km et quatorze boucles intérieures (composées de 8 nouvelles boucles balisées par la Fédération Française de Randonnée, en complément des 6 sentiers déjà existants). Xertigny devrait ainsi disposer d'ici l'année prochaine de près 156 km de sentiers balisés à découvrir seul ou accompagné. En outre, Xertigny comprenant sur son territoire l'Atelier Bois Régional de l'ONF, qui conçoit et fabrique au quotidien du mobilier et signalétique en bois pour l'aménagement urbain ou milieu naturel, un partenariat a été envisagé avec leur équipe sur la signalétique de ces nouveaux parcours. Ainsi, les futurs marcheurs pourront découvrir au détour des parcours ce qui peut être réalisé en bois local, à travers le façonnage de poteaux supports, flèches et panneaux d'accueil. Mme le Maire précise que, dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention FEADER, auprès du GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, il apparaît nécessaire de délibérer sur le plan de financement définitif.

Budget Prévisionnel et Plan de Financement

Principaux Postes de Dépenses	Montants Prévus HT	Principaux Postes de Recettes	Montants Attendus HT
Fourniture et Livraison des Poteaux, Supports et Flèches	6 390,00 €	Autofinancement	6 014,00 €
Fourniture et Livraison des Panneaux d'Accueil	4 725,00 €	Subvention DETR	7 216,80 €
Pose de 24 Panneaux et Poteaux	3 920,00 €	Subvention FEADER	1 804,20 €
TOTAL	15 035,00 €	TOTAL	15 035,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet « Création de Sentiers Pédestres avec Valorisation du Bois Local » dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus, autorise Mme le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du dispositif LEADER du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges au taux maximum (citer les autres financeurs si besoin), autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document afférent à ce projet et aux différentes demandes de subvention et Mme le Maire ou son représentant à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.

Finances – Demande de Subvention pour la Réhabilitation de la Cour d'Entrée de l'Ecole Maternelle du Centre

Mme le Maire rappelle que l'Ecole Maternelle du Centre a fait l'objet de travaux de mise en accessibilité au cours de l'été 2015 par notamment la réalisation d'une entrée accessible tout public à l'arrière (l'entrée principale présentant un dénivelé trop important). Elle explique qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de réhabiliter la partie avant de la cour, notamment en raison de la reconstruction des écoles maternelles prévue lors de la prochaine rentrée scolaire. En effet, plusieurs problématiques se présentent aujourd'hui pour l'Ecole Maternelle, qui comprend déjà plusieurs flux de circulation (élèves de maternelle, instituteurs, parents, locataires, accès à la cantine du collège et aux transports scolaires). Auxquels s'ajoutent des problèmes de parking avec des flux constants à heures fixes et une vétusté du

portail actuel et de la clôture de l'école. C'est pourquoi, la collectivité aimerait saisir l'opportunité de la réhabilitation en vue de repenser entièrement les espaces communs de l'école, et surtout, gérer les flux de manière différente afin d'optimiser la sécurité de l'ensemble des enfants de maternelle dans un contexte où la sécurité doit primer. Le coût des travaux est actuellement estimé à environ 175 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Mme le Maire, donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de l'Etat avec le FIPD et la DETR et le Conseil Départemental des Vosges, autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2019.

Finances – Subventions aux Associations 2019

Après avoir entendu les conclusions de la Commission "Vie Associative" qui a étudié chaque demande, ainsi que le bilan de l'exercice 2018 de chaque association rapportées par Mme Manuela ADAM, Conseillère Déléguée, Mme le Maire propose d'attribuer les subventions 2018 aux associations conformément aux formulations de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 abstentions et 17 pour, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2019
ASSOCIATION DES JSP	535,00 €
ADAPS-CAPS	400,00 €
ADAVIE	200,00 €
ADMR	1 500,00 €
AFN	80,00 €
ALEX	950,00 €
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX	250,00 €
AMICALE DES POMPIERS	1 200,00 €
AMIS DU PRIOLET	750,00 €
BASKET	1 600,00 €
CHETTAS	500,00 €
COMITE DES FETES	2 200,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	100,00 €
FCAX	4 000,00 €
LEGION VOSGIENNE	80,00 €
MJC	1 300,00 €
MILLE ET UNE IDEES	200,00 €
MOINPAUX	80,00 €
MUSIQUE LA VOGUE	1 000,00 €
PECHE	200,00 €
PETANQUE	200,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	110,00 €
TENNIS	500,00 €
UNSS	350,00 €
USEP	350,00 €
VOGUE VTT	750,00 €
XERTIGNY EN TRANSITIONS	500,00 €
YOUPI GYM	100,00 €
TOTAL	19 985,00 €
ARBRE DE NOEL DES ECOLES	2,50€/élève

Il est décidé d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de **550 €** à l'UNSS pour la participation d'élèves xertinois aux Championnats de France de VTT d'Aleçon, de Course d'Orientation aux Mazures et de RAID à Avignon, ainsi qu'une subvention exceptionnelle à hauteur de **500 €** au Club de Pétanque pour la location et l'entretien du boulodrome intérieur.

Intercommunalité – Transfert des Stades de Football à Vocation Intercommunale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération concordante de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 8 Juillet 2019,

Mme le Maire explique que, par délibération du 8 Juillet 2019, la Communauté d'Agglomération d'Epinal s'est prononcé favorablement au transfert des terrains de football à vocation intercommunale de ses communes membres. Elle rappelle que la Communauté d'Agglomération d'Epinal a procédé, début 2019, à un recensement des stades communaux de football de l'ensemble des communes membres. A la suite d'une réunion de travail intercommunautaire, qui s'est tenue fin Mai, pour évoquer l'objectif et l'intérêt du transfert des stades vers la CAE, le stade communal de Xertigny a notamment été reconnu comme tel. C'est pourquoi, il est proposé aujourd'hui aux élus de statuer officiellement sur la question du transfert de l'équipement. A ce sujet, il est précisé que la CAE deviendra responsable de l'entretien et des travaux d'investissement sur les équipements à compter du 1^{er} Janvier 2020, mais que toutefois les communes conserveront la gestion des stades (relation avec les clubs, planning, etc...). La CAE assumera tous les frais de gestion, dont le coût 2019 sera déduit des Attributions de Compensation, mais elle conventionnera avec les communes pour qu'elles continuent à effectuer l'entretien courant aux frais de l'intercommunalité. La CAE se chargera des entretiens les plus importants (carottage et sablage notamment), un fonds de concours à hauteur de 50% des travaux sera demandé aux communes pour les futurs travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à 1 abstention et 20 pour, d'approuver le transfert du stade de football communal, qui a été reconnu comme étant à vocation intercommunale, au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à compter du 1^{er} Janvier 2020, d'approuver en conséquence la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Personnel – Ouverture de Poste

Vu la Loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois de la Commune de Xertigny,

Considérant les nécessités de service et le départ en retraite du garde-champêtre actuel, prévu début 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'Agent de Police Municipale ou de Garde-Champêtre (catégorie C) à compter du 1^{er} Janvier 2020, dit que ce poste relèvera de la filière Police Municipale et des Gardes-Champêtres, dit que le cas échéant ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle, donne pouvoir à Mme le Maire pour fixer les modalités, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires, notamment concernant la rémunération, modifie le tableau des emplois en conséquence et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Autres - Remboursement de Frais

Afin de permettre l'organisation plus fréquente de manifestations sur la Place de la Brasserie (Festival Musik Fabrik, fête patronale, etc...), ainsi que l'installation prochaine d'une borne de rechargement électrique, le Service Technique a réalisé l'installation d'un coffret de branchement électrique à l'entrée de la Place de la Brasserie permettant l'utilisation permanente d'un point de raccordement électrique, sans nécessité d'ouverture et fermeture de la ligne par les services d'ENEDIS. Afin de valider l'installation pour le week-end de la Fête Patronale, il a fallu faire appel rapidement au consuel et surtout demandé le formulaire de validation payant sur une plateforme en ligne. Seul le paiement par carte bancaire était possible d'où une avance des frais par M. André LAPOIRIE, 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rembourser M. André LAPOIRIE la somme de 64,62 € sur présentation d'un justificatif d'avance des frais décrits et dit que la dépense sera imputée au compte 6288.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MME LE MAIRE AU CONSEIL

Informations sur les Délégations au Maire :

• Marchés à Procédure Adaptée :

Travaux pour la Consolidation de la Digue de l'Etang des Bois Beaudoin	STEIMER Frères	1 065,00 €
Achat d'un Renault Master	SATRE Garage	13 250,00 €
Réalisation d'un Parking Complémentaire Provisoire aux Ecoles	TISSERAND SA	17 002,67 €
Travaux du Parking de la Maison des Associations - Lot 1	TRB	185 000,00 €
Travaux du Parking de la Maison des Associations - Lot 2	Aménagements et Compagnie	7 057,00 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Désamiantage	CODEPA	15 700,00 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Démolition	MAZZUCCO	60 727,50 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Menuiseries Ext	JOLY Fils	19 850,00 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Serrurerie	JOLY Fils	15 975,00 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Plâtrerie	SARL GALLOIS	32 320,50 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Menuiseries Int	Menuiserie JOLY	41 899,00 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Electricité	BATY ELEC	40 758,00 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Plomberie	THEISEN Eric	18 114,96 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Revêtements	EUROP REVETEMENTS	18 295,60 €
Travaux pour la Réalisation de la future Médiathèque - Lot Peinture	AL RENOV'	6 900,00 €

• Consultation en Cours ou à Venir :

Installation d'un Système de Vidéoprotection	En Cours d'Analyse des Offres
Travaux du Programme de Voirie 2019	Consultation en Cours (jusqu'au 24 Juillet 2019)
Renouvellement des Assurances de la Commune	Consultation en Cours (jusqu'au 5 Août 2019)
Travaux pour la Réfection de la Route Forestière de la Hutte	Consultation à Venir
Equipements de la Salle de Fitness	Consultation à Venir
Mobilier de la future Médiathèque	Consultation à Venir

Travaux en Cours :

Commune

- **Travaux de la Maison des Associations** : l'ensemble des corps de métiers se sont remis au travail pour une ouverture de certains services dès la Rentrée de Septembre / le parking et les aménagements extérieurs devraient également débiter rapidement, suite à l'attribution du marché à l'entreprise TRB.
- **Travaux de Mise en Accessibilité de la Mairie** : les travaux d'aménagement extérieurs continuent également à avancer.
- **Travaux d'Extension de la Maison de Santé** : les travaux relatifs à l'extension continuent rapidement pour une installation souhaitée de la nouvelle kiné pour fin Juillet et de la nouvelle généraliste mi-Août.
- **Travaux de la future Médiathèque** : les travaux devraient débiter le 15 Juillet par la démolition des murs intérieurs existants.
- **Travaux de la Rue de l'Eglise à Rasey** : une nouvelle réunion publique est fixée le Jeudi 18 Juillet à 20h30 à la Salle de Rasey pour un phasage envisagé des travaux et un début fixé au 19 Août.

Divers :

- **Point sur les Affouages (fin des réceptions était fixée au 1^{er} Juillet 2019)** : 61 affouagistes sur pied et 12 en bord de route pour un total de 1 242 stères et une moyenne de 20 stères environ pour les affouagistes sur pied.
- **Dispositif de Recueil** : suite aux différents courriers envoyés par Mme le Maire et aux relances orales auprès du Préfet et Sous-Préfet, la Commune de Xertigny devrait pouvoir bénéficier d'un dispositif de recueil mobile pour procéder aux renouvellements et création de cartes d'identité, dans un premier temps, la première semaine de chaque mois (du lundi au mercredi) → début envisagé première semaine de Septembre.
- **Réseau DDFIP 2019-2020** : après la fermeture de la Trésorerie, la Commune de Xertigny se verrait a priori doter d'un Accueil de Proximité.
- **Distribution des Bulletins Municipaux à l'ensemble des foyers communaux début Juillet.**
- **Point Récapitulatif sur les Subventions Accordées par les Financeurs pour les Projets en Cours :**

Réhabilitation de la Cour de l'Ecole Maternelle	FIPD	34 002,07 €
Etude de Reconversion de l'EHPAD	CAE	8 000,00 €
Etude de Revitalisation du Bourg-Centre	CAE	9 000,00 €

Agenda :

- 13 Juillet : Réunion de Travail sur la Maison des Associations
- 13 Juillet : Festivités du 13 Juillet
- 16 Juillet : Ateliers de Concertation sur la Revitalisation pour les Acteurs Economiques
- 18 Juillet : Signature de la Convention de Participation Citoyenne avec le Préfet et le Colonel de Groupement
- 20 et 21 Juillet : Fête Patronale et Vide-Greniers
- 22 Juillet : RDV DRAC pour le futur Mobilier de la Médiathèque
- 28 Août : Réunion Publique des Ecoles pour la Rentrée Scolaire
- 30 Août : Ateliers de Concertation sur la Revitalisation avec les Elus
- Prochain CM : 5 Septembre

Le Maire,

Véronique MARCOT



Fait à Xertigny, le 19 Juillet 2019

